



Paris, le 1^{er} octobre 2013

Sébastien SIHR
Secrétaire Général

A

Monsieur Vincent PEILLON
Ministre de l'Education Nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

Depuis que vous avez entamé votre réforme des rythmes scolaires, nous plaçons pour que les nouvelles organisations scolaires participent à la réussite des élèves et améliorent les conditions de travail des enseignants. Or, aujourd'hui, force est de constater que le compte n'y est pas.

Pour le SNUipp-FSU, une réforme des rythmes réussie doit s'inscrire dans un cadre conjuguant adhésion, adaptation et égalité.

Avec le décret actuel, les collectivités locales ont la possibilité d'imposer une organisation de la semaine contre l'avis du conseil d'école et donc des enseignants. Cette règle doit changer. L'organisation de la semaine scolaire doit emporter l'adhésion de la communauté éducative au sein de cet espace de concertation qu'est le conseil d'école. C'est une des conditions, incontournable, de la réussite de toute réforme des rythmes.

Nous pensons également que des dérogations à la règle des 9 demi-journées doivent être possibles. Les organisations de la semaine doivent s'adapter aux réalités locales et dégager du temps pour les besoins professionnels des enseignants, notamment pour travailler en équipe. En effet, allongement imposé de la pause méridienne, animations pédagogiques ou réunions de concertation reportées les mercredis après-midi ou en fin de journée : nous refusons que les modifications des rythmes se traduisent par un allongement contraint de l'amplitude du temps de travail à l'école et qu'elles entraînent une dégradation des conditions de ce travail. Avec plus de 43 heures de travail par semaine selon l'OCDE, dans un contexte, faut-il le rappeler, de gel des salaires, la barque des enseignants des écoles dans notre pays est déjà actuellement beaucoup trop chargée.

Nous demandons que les enseignants soient étroitement associés, afin de faire valoir leurs propositions d'aménagement du temps des élèves, sans être mis sous la pression d'un calendrier et de modalités impossibles à tenir, qui les soumettent à des décisions sur lesquelles ils n'ont aucune prise.

Cette réforme, enfin, ne peut être du seul ressort des mairies. L'Etat doit assurer l'égalité entre les élèves et entre les écoles. Des garanties financières sont nécessaires pour assurer qualité et gratuité des activités périscolaires pour l'ensemble des élèves.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, nous vous demandons l'ouverture immédiate de discussions pour la réécriture du décret cadrant cette réforme.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Sébastien SIHR